

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1735**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Valorisation et conservation du musée et des sites archéologiques placés sous la tutelle de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisations totales et complémentaires des autorisations de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1735**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Valorisation et conservation du musée et des sites archéologiques placés sous la tutelle de Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Individualisations totales et complémentaires des autorisations de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

Les opérations suivantes ont été inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Lugdunum - Musée et Théâtres romains est un équipement en régie directe de la Métropole de Lyon.

C'est un musée de site en ce qu'il assure les missions dévolues à une institution labellisée Musées de France, mais aussi par la conservation et la valorisation d'un ensemble de monuments et édifices antiques situés en divers endroits du 5ème arrondissement de Lyon et classés monuments historiques.

Par ses actions et son patrimoine, Lugdunum - Musée et Théâtres romains touche plus de 750 000 personnes/visiteurs par an.

Diverses opérations sont envisagées pour conserver et valoriser le bâtiment abritant le musée, les collections qu'il conserve et les différents sites archéologiques.

**II - Rénovation patrimoniale du musée Lugdunum (bâtiment Bernard Zehrfuss)**

Conçu au début des années 1970 par l'architecte français Bernard Zehrfuss, le bâtiment qui abrite le musée est reconnu au niveau national et international pour son architecture singulière et audacieuse.

Bénéficiant du label national Architecture contemporaine remarquable, cette spirale du temps à l'architecture brutaliste, qui s'enfonce dans la colline, ne répond plus aux exigences énergétiques actuelles. Aussi une opération de rénovation énergétique et de restauration des façades doit être engagée.

En 50 ans d'existence, ce bâtiment n'a pas fait l'objet de restauration d'ensemble et d'envergure en la matière :

- les façades présentent de nombreuses épaufrures engendrant au fil du temps une dégradation sanitaire des bétons,
- les interventions successives sur les parements extérieurs ont occasionné une constellation bicolore qui n'est pas à la hauteur, visuellement, de la valeur du bâtiment ni du théâtre romain à proximité (qui reçoit plusieurs centaines de milliers de visiteurs par an),

- les huisseries en aluminium et simple vitrage du musée, l'*oculus* situé au-dessus de l'escalier hélicoïdal sont de véritables ponts thermiques et sources d'infiltration d'eau.

Dans la perspective de disposer d'un bâtiment moins énergivore, la reprise de ces éléments est envisagée, en conjuguant les aspects esthétiques et techniques, conformes aux exigences des architectes des Bâtiments de France et en recherchant les caractéristiques isolantes les plus appropriées à l'usage du bâtiment.

Menés sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine, ces travaux sont évalués pour un montant prévisionnel, toutes dépenses confondues de 1 400 000 € échelonné sur 2024 et 2025.

### **III - Étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique, dans la perspective de refonte du parcours permanent**

La programmation architecturale du musée, de l'exposition permanente des collections et des espaces fonctionnels a été conçue entre 1966 et 1971, avant la construction du bâtiment et son ouverture au public en 1976.

Depuis, le parcours permanent du musée n'a pas évolué, tant sur le fond, les découvertes archéologiques des dernières décennies n'étant pas intégrées actuellement à ce parcours, que sur la forme, contextualisation des œuvres exposées, scénographie désuète et faiblesse de la mise en valeur (par des reconstitutions de la vie quotidienne par exemple ou par la proposition d'outils interactifs et de nouvelles médiations).

De même, les différents services au public qu'un musée propose usuellement (espace d'accueil, de rassemblement, de restauration, de boutique, etc.) n'avaient pas été intégrés dans le programme d'origine et, de ce fait, la proposition actuelle ne répond pas aux attentes des visiteurs d'aujourd'hui.

Une étude de faisabilité, puis de programmation architecturale et muséographique, s'avère nécessaire pour permettre une mise à niveau du musée qui intègre ces différents enjeux.

Cette étude a pour objectif de définir les besoins en termes d'espaces d'accueil des publics, d'animation, d'exposition, ainsi que les espaces techniques liés au fonctionnement de l'établissement et à la conservation des collections. Elle doit aussi permettre de rendre au public des espaces aujourd'hui occupés par des bureaux, pour en faire, par exemple, des espaces d'ateliers, de médiation culturelle et de documentation.

Elle définira les perspectives d'évolution pour offrir de nouveaux services au public (espace de restauration, création d'un véritable espace pour la boutique).

Elle permettra enfin de dessiner les contours d'un parcours permanent rénové et repensé pour s'adresser à un public plus large et pour valoriser le patrimoine antique de la Métropole en résonnance avec les enjeux de notre monde contemporain.

Cette étude est évaluée à 100 000 € et sera conduite sur la période 2024-2026.

### **IV - Conservation préventive d'une embarcation romaine**

La Métropole est propriétaire d'une embarcation romaine trouvée lors de la construction du parking Saint-Georges (Lyon 5ème).

Cette pièce archéologique de grande envergure (15 m de long, 5 m de large pour un volume global de 60 m<sup>3</sup>) doit être conservée dans des conditions particulières (20°C et 40 % d'hygrométrie), au risque de provoquer des dégâts irréversibles.

Elle est actuellement déposée au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) Arc Nucléaire de Grenoble, qui dispose d'une infrastructure technique adéquate pour en garantir la conservation et la surveillance et permettre ainsi sa valorisation ultérieure auprès du grand public.

La Métropole s'acquitte, en conséquence, d'une prestation de conservation auprès du CEA - Arc Nucléaire.

L'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, estimée à 375 000 €, est nécessaire pour couvrir la période 2025-2029.

## V - Valorisation des sites archéologiques

Malgré l'intérêt constant des visiteurs pour les monuments de cette période (en moyenne 700 000 visiteurs par an sur le site des théâtres romains hors événementiel), le public métropolitain connaît très mal la diversité et la richesse du patrimoine antique présent, qui représente pourtant les premiers témoignages historiques du territoire.

De plus, la pauvreté des explications présentes, comme les lacunes de valorisation actuelle, ne permettent pas au public de comprendre l'intérêt de ces vestiges, ni l'importance de la ville à l'époque antique et encore moins le lien entre cet héritage historique et la période contemporaine.

Fort de ce constat, la Métropole veut conduire un projet pédagogique innovant, permettant au public de s'approprier l'histoire antique de la ville.

Cette perspective de médiation autour de ces emblèmes patrimoniaux archéologiques constitue aussi l'un des leviers d'action pour forger un récit de territoire, en cohérence avec l'objectif de la stratégie métropolitaine culturelle 2021-2026 dans ce domaine.

Ce projet concerne plus particulièrement le patrimoine métropolitain suivant, placé sous la responsabilité de Lugdunum - Musée et Théâtres romains :

- le parc archéologique de Fourvière, comprenant notamment 2 théâtres antiques, une fontaine monumentale et un palais,
- les thermes romains de la rue des Farges,
- les mausolées antiques de la place Eugène Wernert,
- une pile de l'aqueduc romain du Gier rue Roger Radisson,
- les basiliques funéraires de Saint-Just et de Saint-Laurent-de-Choulans, datant des débuts du Moyen-Âge.

Pour rappel, cet ensemble de monuments et sites antiques a fait l'objet d'une convention de mise à disposition par la Ville de Lyon auprès du Département du Rhône en 1991, conférant à ce dernier (devenu Métropole sur le territoire de la Communauté urbaine) les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Ces vestiges patrimoniaux témoignent de la prépondérance de la capitale des Gaules au sein de l'Empire romain.

Le projet a 3 objectifs :

- permettre au public de se projeter (révéler et raconter la ville de Lugdunum il y a 2000 ans),
- aider le public à comprendre (via des reconstitutions et des dispositifs favorisant les interactions),
- marquer les esprits (créer l'envie de revenir, rendre l'expérience mémorable).

La déclinaison opérationnelle de ce projet est la suivante :

- mettre en place une déambulation libre à partir de points d'intérêts équipés d'installations pédagogiques et ludiques (maquettes tactiles, manipes, jeux pour enfants, vues panoramique, etc.),
- développer un dispositif numérique (ressources en ligne via une application Web, restitutions en réalité augmentée et/ou virtuelle) de visite présentant des restitutions des édifices et lieux de vie et développer un jeu de piste,
- élaborer une signalétique urbaine intégrée au paysage,
- proposer un dispositif numérique et immersif hors les murs, tourné vers le secteur éducatif (collèges) et le secteur médico-social (parcours éducatifs, artistiques et culturels). Il permettra notamment de renforcer l'accessibilité des vestiges auprès des publics dits empêchés (personnes en situation de handicap, hôpitaux, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD-, milieu pénitentiaire, etc.),
- faire le lien avec le musée Lugdunum (renvois vers les œuvres exposées au musée).

La durée de ce projet, conception et réalisation, est de 3 ans pour un montant prévisionnel toutes dépenses confondues de 1 000 000 €.

Pour soutenir le financement de cette opération spécifique, la Métropole s'est engagée dans une démarche de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) dans le cadre de son appel à projets Patrimoine et numérique 2023 (subvention sollicitée de 40 000 €, soit le montant plafond par

projet).

## VI - Restauration d'urgence du patrimoine antique - Deux sites archéologiques

Parmi le patrimoine archéologique métropolitain figurent 2 édifices ou sites majeurs :

- les mausolées situés place Eugène Wernert (Lyon 5ème), mis au jour lors des fouilles de Trion en 1885-1886, avant la construction de la ligne de chemin de fer. Ces mausolées représentent une pratique funéraire réservée à l'élite, dont les proches pouvaient assurer les frais de réalisation d'une telle construction. Datés du I<sup>er</sup> siècle, ils ont été classés monuments historiques par arrêté du 12 août 1905. À l'issue des fouilles, les 5 mausolées présentant le plus d'intérêt ont été démontés pierre par pierre et ont été remontés sur la place Eugène Wernert,

- une partie de l'aqueduc du Gier, qui était l'un des 4 ouvrages destinés à l'adduction d'eau qui alimentaient la ville romaine de Lyon. Captant l'eau du Gier, il parcourait 85 km entre le massif du Pilat et la colline de Fourvière. Le vestige concerné est une pile, inscrite au titre des monuments historiques, située 5 rue Roger Radisson à Lyon 5ème.

Ces édifices majeurs du passé de Lyon sont aujourd'hui dans un très mauvais état de conservation et leur dangerosité pour le public passant à proximité impose une restauration d'urgence.

Ces interventions réalisées sous le contrôle d'un architecte du patrimoine, recruté comme maître d'œuvre, devront garantir la conservation à long terme de ces monuments.

Ce projet, d'une durée de 3 ans, est prévu pour un montant prévisionnel, toutes dépenses incluses, de 500 000 €.

Pour soutenir le financement de cette opération spécifique, la Métropole s'engage dans une démarche de demande de subvention auprès de l'État d'une part, une sollicitation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant total de 145 750 € (35 750 € au titre de la pile de l'aqueduc du Gier et 110 000 € pour les mausolées de la place Wernert) autorisée par délibération du Conseil n° 2022-1143 du 27 juin 2022 et, d'autre part, une demande de subvention, auprès du ministère de la Culture, au titre de travaux d'urgence sur un édifice classé monument historique pour un montant total de 79 500 € (19 500 € au titre de la pile de l'aqueduc du Gier et 60 000 € pour les mausolées de la place Wernert).

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les individualisations d'autorisation de programme suivantes en relation avec les projets du musée :

- l'individualisation totale d'une autorisation de programme de 1 400 000 € pour la rénovation du bâtiment principal du musée (dit bâtiment Bernard Zehrfuss),

- l'individualisation totale d'une autorisation de programme de 100 000 € pour une étude de programmation architecturale et muséographique,

- l'individualisation totale d'une autorisation de programme de 1 000 000 € pour la valorisation des sites archéologiques,

- l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 440 000 € pour la restauration d'urgence des sites de la place Eugène Wernert et d'une pile de l'aqueduc du Gier sise rue Roger Radisson (Lyon 5ème) portant le montant total de l'autorisation de programme à 500 000 € en raison du recours à l'autorisation de programme études pour 60 000 €,

- l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 630 000 € pour la conservation préventive d'une embarcation romaine ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les projets concernant la rénovation patrimoniale du musée Lugdunum, l'étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique, la restauration d'urgence du patrimoine antique, la valorisation des sites archéologiques et la conservation préventive d'œuvre.

**2° - Décide :**

- l'individualisation totale de l'autorisation de programme P33 - Culture sur l'opération n° 0PO9806 (rénovation patrimoniale du musée Lugdunum), au budget principal, pour un montant de 1 400 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2024 : 100 000 €,  
. 2025 : 1 300 000 € ;

- l'individualisation totale de l'autorisation de programme P33 - Culture sur l'opération n° 0PO9240 (étude de programmation architecturale et muséographique - refonte du parcours permanent), au budget principal pour un montant de 100 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2024 : 25 000 €,  
. 2025 : 50 000 €,  
. 2026 : 25 000 € ;

- l'individualisation totale de l'autorisation de programme P33 - Culture sur l'opération n° 0PO9807 (valorisation des sites archéologiques), au budget principal pour un montant de 1 000 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2023 : 50 000 €,  
. 2024 : 350 000 €,  
. 2025 : 600 000 € ;

et 40 000 € en recettes sur le budget principal, selon l'échéancier suivant : 2023 : 40 000 €.

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P33 - Culture sur l'opération n° 0PO9659 (restauration d'urgence du patrimoine antique), au budget principal pour un montant de 440 000 € en dépenses, portant le montant global de l'autorisation de programme à 500 000 € en raison du recours à l'autorisation de programme études pour 60 000 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2023 : 20 000 €,  
. 2024 : 80 000 €,  
. 2025 : 400 000 € ;

et 79 500 € en recettes sur le budget principal, selon l'échéancier suivant : 2024 : 42 250 €, 2025 : 37 250 €.

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P33 - Culture sur l'opération n° 0P33O4252A (restauration conservation barque Saint-Jean), au budget principal, pour un montant de 630 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 2025 : 35 000 €,  
. 2026 : 85 000 €,  
. 2027 : 85 000 €,  
. 2028 : 85 000 €,  
. 2029 : 85 000 €,  
. 2030 : 85 000 €,  
. 2031 : 85 000 €,  
. 2032 : 85 000 €

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 2 190 968 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-307152-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---